

## Composition de ménage :

La composition de ménage reprend l'identité des citoyens domiciliés à la même adresse et repris dans le même ménage.

Ce document s'obtient dans la commune où l'on est inscrit ou gratuitement via le guichet électronique ([www.mons.be](http://www.mons.be)) :

- Se présenter personnellement avec sa carte d'identité
- Donner à un tiers une procuration (datée et signée) et une copie de la carte d'identité
- Coût : 5€
- Délai : immédiat - toutefois il y a lieu d'y apposer la signature de l'échevin pour certains pays; un délai de 1 à 2 jours ouvrables est à prévoir